

ÉTUDE DES ZONES DE LOISIRS DANS LES COMMUNES LUXEMBOURGEOISES DES BASSINS DE L'OURTHE ET DE LA SALM

Olivier DEFÊCHEREUX

Résumé

Les plans de secteur font partie des outils déterminants de l'aménagement du territoire. Ils ont pour mission d'orienter le développement du territoire dans le sens souhaité. Pour atteindre cet objectif, l'élaboration de ces plans est guidée par différentes options socio-économiques. Étant donné les modifications spatiales et économiques qui ont affecté le territoire depuis ces 20 dernières années, une révision de ces plans est envisagée. Mais, avant d'entreprendre une telle opération, un contrôle des plans actuels s'avérerait peut-être nécessaire. C'est dans cette dernière optique que s'inscrit la présente étude dans le cadre d'une recherche approfondie sur l'exploitation des potentialités offertes par les zones de loisirs des communes luxembourgeoises des bassins de l'Ourthe et de la Salm. En outre, cette étude a permis de mettre en évidence certaines lacunes patentes de ces plans d'aménagement, notamment en ce qui concerne les périmètres inondables et la déclivité des terrains situés en zone de loisirs au plan de secteur.

Mots-clés

aménagement du territoire, plan de secteur, zone de loisirs

Abstract

The « Plans de Secteur » belong to the main tools of regional planning. They aim at leading the regional planning according to the best hoped management. In order to reach this aim, the set up of these documents is led by several social and economic guidelines. According to the modifications in spaces and economic domains, which have affected the land for the last twenty years, a revision of these documents has been performed. Before starting such a work, a control of the previous version of the planning documents has been thought of interest. The present work is keeping with the above mentioned context and is a part of a detailed study dealing with the development of the potentialities yielded by leisure activities areas within the districts located in the Ourthe river and Salm river basins (Province of Luxembourg, Belgium). Moreover, this study has emphasized the existence of lacunas in the regional planning, i. e. as far as zones liable to flooding and the slope of land in the leisure activities areas reported in the « Plan de Secteur » are concerned.

Keywords

regional planning, « Plan de Secteur », leisure activities areas

INTRODUCTION

Le premier plan de secteur à avoir reçu force obligatoire et réglementaire est celui de Stavelot, cela fait maintenant presque 25 ans. Les options socio-économiques qui ont orienté l'élaboration de ces plans ont donc beaucoup de chances de ne plus être adaptées à la situation actuelle. Une révision est donc souhaitable.

Cela fait en réalité presque 10 ans maintenant que l'on parle de la révision des plans de secteur. Cependant cette révision pose beaucoup de questions. Doit-elle être totale ou partielle ? On est également en droit de se poser la question de savoir s'il convient de réutiliser la même démarche que celle qui a précédemment été suivie.

Toutes ces questions nous amènent à penser qu'avant

d'entreprendre des grandes opérations, il conviendrait de contrôler au préalable si les potentialités inscrites aux divers plans de secteur répondent encore aux besoins actuels, mais également si elles y ont répondu.

Cette étude s'inscrit dans cette dernière optique. Elle nous a été proposée par IDELUX (Intercommunale de Développement Économique de la Province de Luxembourg).

I. LA ZONE DE LOISIRS DANS LES COMMUNES LUXEMBOURGEOISES DES BASSINS DE L'OURTHE ET DE LA SALM

A. La zone d'étude

La zone étudiée se compose de douze communes situées

dans la partie luxembourgeoise des bassins hydrographiques de l'Ourthe et de la Salm : Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, La Roche-en-Ardenne, Houffalize, Gouvy, Bertogne, Tenneville, Sainte-Ode, Libramont-Chevigny et Vielsalm. La superficie totale de la zone d'étude est de 146 446 hectares.

Ce territoire est couvert par trois plans de secteur : n° 45 : Marche-en-Famenne - La Roche-en-Ardenne ; n° 46 : Bastogne et n° 47 : Bertrix - Libramont - Neufchâteau.

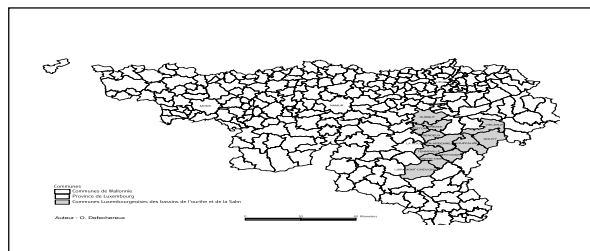


Figure 1. Territoire étudié

B. La base de données

161 zones de loisirs ont été recensées pour l'ensemble des 12 communes. Ces zones couvrent une superficie de 1 620 hectares 38 ares, c'est-à-dire 1,1 % de la superficie totale des communes.

Pour chacune de ces zones, nous avons réalisé un for-

mulaire reprenant différentes informations. Parmi les plus importantes pour la suite de l'étude, nous citerons l'occupation du sol actuellement en place sur la zone, la pente de la zone et le pourcentage de la surface de la zone qui se situe en périmètre inondable.

II. RÉPARTITION DE LA SURFACE TOTALE DES ZONES DE LOISIRS

Pour chacune des zones, deux informations supplémentaires ont été calculées. D'une part, la surface inutilisable totale de la zone. Elle est qualifiée de non utilisable, car soit elle est périodiquement inondable, soit elle présente une pente beaucoup trop forte. D'autre part, la surface restant disponible sur la zone, c'est-à-dire la partie non utilisée, mais potentiellement utilisable, car elle est de pente acceptable et non inondable.

En sommant ces résultats pour l'ensemble des 161 zones, nous avons obtenu la répartition de surface reprise à la figure 2.

Cette figure reprend les éléments suivants : la surface actuellement utilisée, la surface inondable, la surface qui présente une pente supérieure à 30 %, la surface inutilisable et la surface disponible.

- Total de la surface actuellement utilisée
Les zones qui sont occupées ne le sont pas toujours sur la totalité de leur surface. Certaines ne sont même

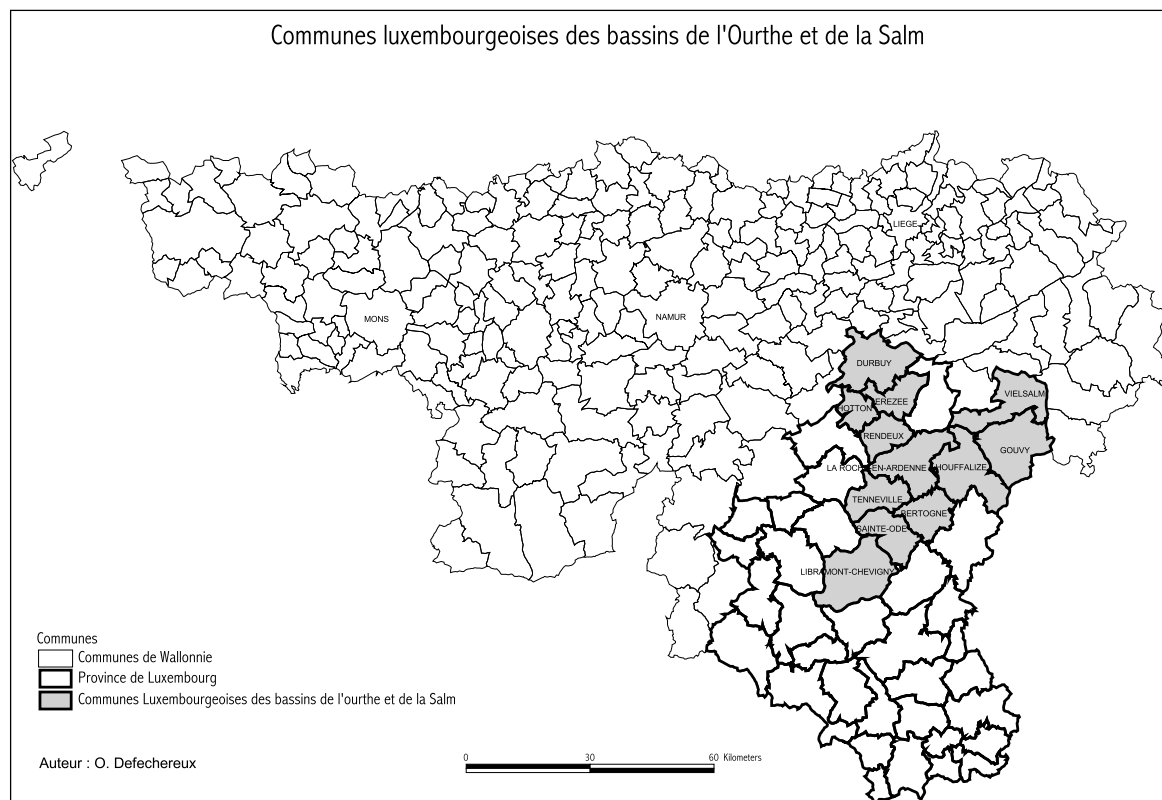


Figure 2. Répartition de la surface totale des zones de loisirs

pas du tout occupées. En additionnant la superficie utilisée de toutes les zones, il en ressort une superficie utilisée bien inférieure à la superficie totale des zones destinées à accueillir des activités de tourisme et de loisirs. Nous avons, en effet, une surface occupée de 701,55 hectares, soit 43 % de la superficie totale des zones de loisirs (1 620 hectares). Une surface beaucoup trop grande a de toute évidence été affectée en zone de loisirs.

En outre, nous observons qu'une partie de cette surface utilisée est exposée au risque d'inondation. Cette partie occupée, malgré le fait qu'elle est située en zone inondable, représente une superficie de 94,16 hectares. La surface correctement utilisée est donc de 607,39 hectares.

- Total de la surface inondable

Cette surface ne peut être utilisée sans que des précautions ne soient prises afin de se protéger des inondations (cf. Article 136 du CWATUP). Cette surface inondable obtenue en additionnant la surface inondable de chacune des zones s'élève à 186,97 hectares, soit 12 % de la surface totale.

Elle n'aurait en fait jamais dû être répertoriée parmi les zones de loisirs, car il aurait fallu, lors de la délimitation de ces zones, tenir compte des périmètres inondables et ne pas les y inclure.

Malgré l'interdiction législative et les risques auxquels elles s'exposent, plusieurs installations y ont quand même trouvé place. Sur ces 186,97 hectares de surface inondable, 94,12 hectares sont, en effet, utilisés.

- Total de la surface qui présente une pente supérieure à 30 %

Sur les 1 620,38 hectares qui sont affectés aux loisirs, 270,16 hectares présentent des pentes de plus de 30 %. Cette surface est obtenue en sommant la surface de pente supérieure à 30 % de chacune des zones.

Contrairement aux zones inondables, aucune installation n'a été repérée sur de telles pentes.

Les 270,16 hectares répertoriés n'auraient jamais dû être affectés en zone de loisirs puisqu'ils sont impossibles ou beaucoup plus difficiles à utiliser pour ce à quoi ils sont destinés. L'inclusion de ces surfaces inutilisables est certainement due au fait que la délimitation des zones s'est faite en tenant compte uniquement du niveau planimétrique sans tenir compte de manière suffisante du niveau altimétrique.

- Total de la surface inutilisable

Cette zone correspond à la somme de la surface inondable et de la surface de pente supérieure à 30 % et cela pour l'ensemble des zones. Cette surface est

donc inutilisable sauf moyennant des coûts plus élevés afin de se protéger des inondations et/ou de s'installer sur une forte pente.

Cette portion du territoire inutilisable ou difficilement utilisable représente une surface de 457,13 hectares, soit 28 % de la surface totale des zones de loisirs.

- Total de la surface disponible

Cette surface est donc celle qui reste disponible sur l'ensemble des zones. On l'obtient en soustrayant de la superficie totale des zones la partie actuellement utilisée et la partie restante qui est inutilisable. Aucune contrainte physique ne s'oppose donc à l'installation d'équipements sur ces zones.

Cette surface disponible représente 555,86 hectares, soit 34 % de la superficie totale des zones de loisirs. On est donc loin de manquer de place pour les activités de tourisme et de loisirs.

III. ÉTUDE CHRONOLOGIQUE DE L'OCCUPATION DES ZONES DE LOISIRS

Pour parachever la recherche, il convient à présent de voir si les activités de loisirs localisées sur les zones sont antérieures ou postérieures à la délimitation des zones de loisirs.

L'étude chronologique de l'occupation s'est basée sur un relevé de l'occupation du sol dans chacune des zones et ce à quatre dates différentes. Ce relevé a été réalisé sur cartes IGN 1/25 000 et lors de la visite sur le terrain.

Cette partie de l'étude a permis de mettre en évidence que 35 %, soit 57 zones des 161, étaient déjà utilisées lors de l'élaboration des plans de secteurs, c'est-à-dire lors du découpage de l'espace en zones d'affectation. La plupart de ces zones étaient occupées par des campings (67 %) et quelques-unes (21 %) par des chalets et des caravanes résidentielles (en dehors des campings). Sur les 161 zones créées, il nous reste donc 42 %, soit 67 zones, qui ont été utilisées postérieurement à ce découpage et 23 %, soit 37 zones, qui n'étaient pas utilisées à cette époque et ne le sont toujours pas actuellement.

On constate donc qu'une vaste réserve d'espace de 104 zones destinées aux activités de tourisme et de loisirs a été créée.

Une chose importante est à signaler. Sur les 57 zones qui étaient déjà occupées, 50 % sont inondables sur la majorité de leur surface alors que, parmi les 104 nouvelles, seulement 12 % le sont. Il semble donc que, lors de la création de ces nouvelles zones, la prise en compte des périmètres inondables a été observée.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette étude a mis en évidence qu'une vaste surface reste disponible pour des activités de tourisme et de loisirs. Il n'y a donc pas besoin actuellement de nouvelles zones.

Toutefois, force est de constater qu'un certain nombre d'activités sont périodiquement exposées aux risques d'inondation. Il y a donc une nécessité urgente de délimiter précisément des zones à risques naturels dans lesquelles aucune activité ne pourrait être entreprise à moins de prendre certaines précautions particulières.

Cette étude limitée à une des zones d'affectation prévues au plan de secteur s'inscrit en fait dans une problématique bien plus vaste, celle de la révision de l'ensemble des affectations prévues au plan de secteur. Cette révision totale devrait certainement être repensée dans le cadre du développement durable et de la protection de l'environnement.

Un complément intéressant à cette étude consisterait à étudier l'impact des activités de loisirs et de tourisme sur le paysage. Cela permettrait assurément de mettre en évidence un mauvais positionnement de certaines zones de loisirs dans le paysage.

Avant de se lancer dans une telle révision, il serait également très intéressant d'observer comment l'aménagement du territoire est pensé dans d'autres pays en ce qui concerne l'installation de ce genre d'activités.

REMERCIEMENTS

Cet article est basé sur notre mémoire de fin d'études en Sciences Géographiques option Géométrie et Géomatique. Nous remercions le Professeur B. Mérenne-Schoumaker pour son aide lors de la recherche et dans la rédaction de cet article.

BIBLIOGRAPHIE

BILLEN C., GRIMMEAU J.-P., PILLEN P., 1984. *Des caravanes dans le paysage! Étude de l'impact esthétique de différentes formes de seconde résidence sur le paysage*, Ministère de la Communauté française, Bruxelles.

CHARLIER R., s.d. *Mécanique des sols, fondations, routes et soutènements*, Notes de cours de Licence en géométrie, Université de Liège, Faculté des Sciences appliquées, inédit.

Collectif, 1976. Les actes du colloque : *Au delà du plan de secteur*, tenu à Wépion - Namur les 5 et 6 novembre 1976, Régionale wallonne pour l'urbanisme et l'habitation, le développement, l'aménagement du territoire.

Collectif, 1978. Résumé des travaux du colloque : *L'aménagement du territoire et l'habitat dans le cadre de la planification wallonne*, tenu à Spa les 7 et 8 novembre 1978, Régionale wallonne pour l'urbanisme et l'habitation, le développement, l'aménagement du territoire.

DECROP J., ORBAN-FERAUGE F., SAEY P., 1999. Aménagement du territoire en Régions wallonne et flamande. *Hommes et Terres du nord*, n° 3, 1999, pp. 151-159.

DELNOY M., s.d. *Le CWATUP expliqué*, Éditions de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Liège, pp. 51-78.

DONNAY J.-P., 1995. *Cartographie topographique*, Notes de cours de Candidature en géométrie, Université de Liège, Département de Géomatique, inédit, 2^e édition.

LAMBOT J.-P., 1980. *Le tourisme et l'aménagement du territoire - Aspect juridiques et administratifs*, Oyez, Bruxelles, 126 p.

LANGE S., 2000. *Le contrat de rivière de l'Ourthe : contribution méthodologique à l'élaboration de l'inventaire des zones inondables*, Mémoire de Licence en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit.

LIENARD A., RAYNAUD P., LAMBOT J.-P., LAMBERT V., LEBRUN A., SARLET D., THOMAS A.-M., CLOSSEN J., GILLAIN P., TROUSSON J.-P., PIETTE C., HENNETON A., CHARPENTIER B., DE SAINT-GEORGES M.-Y., HOUSSA J., MOXHET J. et JEUNEHOMME R., 1990. Dossier « Tourisme et aménagement du territoire », *Les cahiers de l'urbanisme*, n° 8, avril 1990, Nouvelles Éditions Liégeoises, Pierre Mardaga, Liège, pp. 7-92.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 1995. *L'organisation économique des territoires, volume 1 : Pôles et réseaux urbains*, Notes de cours de Licence en géométrie, Université de Liège, Faculté des sciences, inédit, 2^e édition.

MEUNIER C., 1996. *Les inondations récentes de 1980 à 1995 dans le cours moyen de l'Ourthe*, Mémoire de Licence en Sciences géographiques, Université de Liège, inédit.

SIMONS-RENSONNET M., 1988. L'aménagement du territoire en Région Wallonne. *GEO Écologie - Environnement - Organisation de l'espace*, n° 24, 2-1988, pp. 29-40.

Adresse de l'auteur :
Olivier DEFÊCHEREUX
SEGEFA
Institut de Géographie
Université de Liège
Allée du 6 Août, 2-Bât. 11
B-4000 Sart Tilman, Liège